

Sélection d'un opérateur pour mener des actions de prévention spécialisée sur le territoire de Grand-Couronne

Date de publication de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt : 1^{er} juillet 2025

Date limite de dépôt des projets : 25 juillet 2025 à 18h

Annexe 1 : Cahier des charges

Annexe 2 : Structuration du dossier de candidature

Annexe 3 : Référentiel métropolitain de la Prévention Spécialisée

Annexe 4 : Rapport d'Activité Type Commun

1. QUALITE ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE

Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie
108, allée François Mitterrand
CS
76006 Rouen Cedex

2. CALENDRIER PREVISIONNEL

Publication de l'avis d'appel à candidatures	1er juillet 2025
Date limite de dépôt des dossiers	25 juillet 2025 à 18h
Date butoir de mise en œuvre du projet	Entre le 20 et le 30 septembre 2025

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) est publié sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie et vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers.

3. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le présent AMI concerne le transfert de l'autorisation d'un service de prévention spécialisée sur la commune de Grand-Couronne suite au retrait d'autorisation du gestionnaire précédent en application de l'article L 313-18 du code de l'action sociale et des familles. Cette autorisation délivrée en 2022 reste valable jusqu'en 2037 pour l'opérateur qui sera retenu.

4. CAHIER DES CHARGES ET COMPOSITION DU DOSSIER

Le porteur doit respecter le cahier des charges figurant en annexe du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt.

Il est téléchargeable sur le site Internet de la Métropole Rouen Normandie : <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/solidarite/prevention-specialisee>;

Le dossier de candidature doit comprendre :

Le dossier de candidature structuré selon l'annexe 2,

A. Une partie administrative dans laquelle figurent :

- a) L'identité, l'adresse et le statut juridique de la personne physique ou morale, constituée ou en cours de constitution, qui demande le transfert pour son compte de l'autorisation de mener des actions de prévention spécialisée sur le territoire de Grand Couronne, ainsi que la copie des statuts de l'organisme. Le dossier indique les nom, adresse et qualité de la personne qui la représente pour la demande ;
- b) L'acte ou l'attestation de cession signés du cédant.

B. Une partie relative aux personnels, décrivant l'état des effectifs, par type de qualifications, exerçant ou appelés à exercer sur le territoire de Grand Couronne, et faisant apparaître les engagements du demandeur en ce qui concerne les effectifs et la qualification des personnels, nécessaires à la mise en place du service ;

C. Une partie financière décrivant les modalités précises de financement de la prestation, une présentation du budget prévisionnel du service ;

5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Le service doit être ouvert au plus tard le 30 septembre 2025.

6. MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

L'envoi des dossiers devra se faire impérativement sous format dématérialisé, au plus tard le 25 juillet 2025 délai de rigueur, par mail aux adresses suivantes:

alexandre.verbaere@metropole-rouen-normandie.fr;

vanessa.verplancke@metropole-rouen-normandie.fr;

ATTENTION ! Les dossiers envoyés après la date limite de dépôt ne seront pas éligibles à une demande de soutien financier (l'accusé réception faisant foi).

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats jusqu'au 17 juillet 2025 aux adresses citées supra en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à manifestation d'intérêt « AMI Métropole Rouen Normandie Prévention Spécialisée Grand Couronne ».

Les réponses d'ordre général aux précisions sollicitées seront communiquées par mail à toutes les associations sollicitées pour le présent AMI.

7. MODALITES D'INSTRUCTION

Les projets seront étudiés par les instructeurs désignés au sein de la Métropole Rouen Normandie et de la ville de Grand Couronne dans le délai d'une semaine à compter de la date limite de dépôt des dossiers.